

Exercice Budgétaire : 2017

Thème : Finances

Objet : Compte administratif 2016 du budget principal de la Région Hauts-de-France

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 13 juin 2017, réuni le 29 juin 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 4312-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable des régions (M71),

Vu le Budget Primitif 2016,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par le CESER,

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 23 juin 2017,

DECIDE

Par 114 voix « Pour », 51 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la Région Hauts-de-France.

Etaient présents (135) : Madame Nathalie ACS, Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yves BUTEL, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOT, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame

Chanez HERBANNE, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Grégory LELONG, Madame Astrid LEPLAT, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (33) :

Groupe Les Républicains et apparentés (13) :

Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Benoît WASCAT, Monsieur Eric DURAND donne pouvoir à Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Michel FOUBERT donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur André-Paul LECLERCQ donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel SERRES, Madame Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Madame Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Isabelle PIERARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Nesrédine RAMDANI donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Monsieur Philippe RAPENEAU donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Patricia POUPART.

Groupe UDI – Union Centriste (9) :

Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Madame Corinne DEROO, Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Marguerite DEPRES-AUDEBERT donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur José SUEUR, Madame Edith VARET donne pouvoir à Monsieur Denis VINCKIER.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (11) :

Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Vincent BIRMANN donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Eric DILLIES donne pouvoir à Monsieur Antoine GOLLIOT, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Ludovic PAJOT donne pouvoir à Monsieur Pierre DENIAU, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Monsieur Jacques DANZIN, Madame Mylène TROSCZYNSKI donne pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE.

N'ont pas participé au vote (3) : Madame Natacha BOUCHART, Monsieur François DECOSTER, Madame Samira HERIZI.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Budget principal

REGION HAUTS DE FRANCE

Le compte administratif doit être soumis au vote de l'assemblée régionale avant le 30 juin de chaque année conformément aux stipulations de l'article L1612-12 du CGCT. Ce document rend compte de l'exécution comptable du premier exercice de la nouvelle Région Hauts de France. Ainsi, le compte administratif 2016 présente les premières réalisations de l'exécutif en place depuis le 1^{er} janvier 2016.

De même, l'année 2016 correspond à une année de transition pour la gestion de fonds européens.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Région Hauts de France est devenue l'autorité de gestion unique, pour la période 2014-2020, de deux programmes FEDER/FSE/IEJ et de deux programmes FEADER. Elle a également pris en charge la gestion du FEAMP sous forme de subvention globale.

La nouvelle Région s'est enfin substituée aux deux anciens Conseils Régionaux dans leurs droits et obligations vis-à-vis de l'Etat pour le solde des subventions globales FEDER et FSE de la précédente période de programmation 2007-2013.

Cette transition dans la gestion des fonds se reflète également en matière d'exécution financière, l'année 2016 ayant été marquée à la fois par la clôture des subventions globales FEDER et FSE de la période 2007-2013 et par la montée en puissance des dossiers de la programmation 2014-2020.

Le présent rapport explicitera les résultats 2016.

A. Les grandes masses budgétaires et les principaux soldes financiers 2016

L'épargne brute 2016 s'établit à 317M€ contre 374M€ en 2015 soit une diminution de 15% (-57M€). Toutefois, cette baisse marque le début de redressement des comptes régionaux. En effet, l'épargne brute est en nette amélioration par rapport aux projections faites à l'occasion du Budget Primitif 2016 et de sa Décision Modificative. Elle est d'ailleurs supérieure aux cibles fixées au travers du rapport d'orientation budgétaire 2017.

Ce résultat provient de la combinaison d'une stabilité de l'exécution des dépenses de fonctionnement (+9,7M€, soit +0,5% par rapport à 2015) et d'un tassement significatif des recettes de fonctionnement (-47,6 M€ soit -2% par rapport à 2015).

L'épargne nette (épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette) atteint 155,7M€ en 2016, en baisse de 63,4 M€ soit -28,9 %, ce qui s'explique d'une part par la diminution de l'épargne brute et d'autre part par le rehaussement du niveau de remboursement en capital de la dette (+6,2 M€).

La souscription des nouveaux emprunts en 2016 s'élève à 287M€ pour un remboursement de capital de 161,6M€. Il est constaté que le recours à l'emprunt a fortement reculé sur l'exercice 2016 (-26%, soit -103M€ par rapport à 2015). Ainsi, l'encours de dette évolue beaucoup plus modérément que prévu initialement au budget. Le capital restant dû au 31/12/2016 s'établit à 3 012,2 M€ contre 2 886,8M€ en 2015, soit une progression de 4,3%.

Lors de l'établissement du BP 2016 et de sa DM, la capacité de désendettement attendue était de 13,3 ans. Elle est en amélioration à l'issue de cet exercice budgétaire, elle s'établit à 9,5 ans.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 de la Région Hauts de France atteint 12M€.

Au regard de l'évolution des épargnes brute et nette ou de la capacité de désendettement, la situation financière 2016 fait ressortir des indicateurs qui restent à des niveaux soutenables et en amélioration par rapport à la prévision budgétaire.

Compte tenu notamment du poids dans le budget des mesures antérieurement décidées, l'année 2016 entendait contenir la dégradation de la situation financière de la collectivité permettant à compter de 2017 d'amorcer la trajectoire de rétablissement progressif.

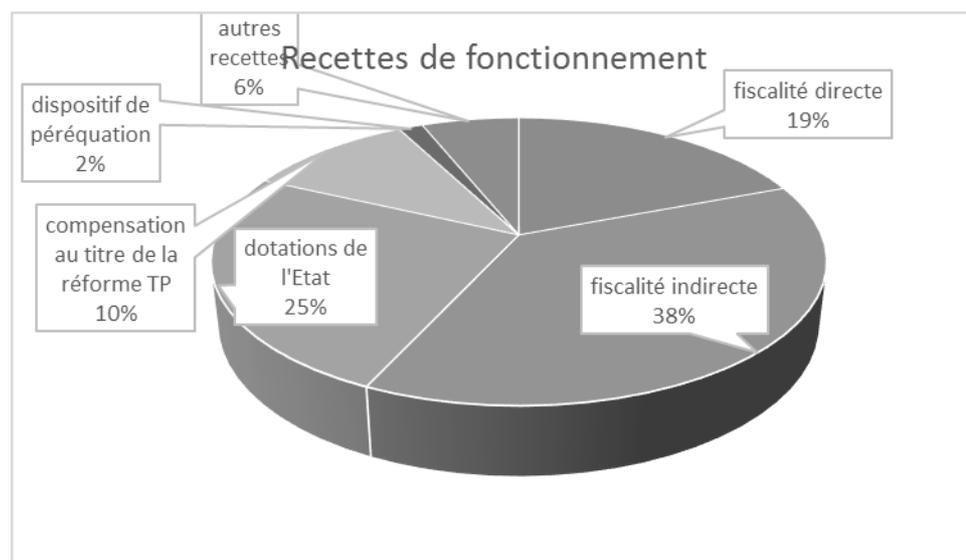
<i>(en millions d'euros)</i>	CA 2015	Crédits votés 2016 (BP+RAR +DM1 2016)	CA 2016	Evol de CA 16 / Crédits votés 16	Evol de CA / CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Recettes réelles	2 343,8	2 408,4	2 296,2	-4,7%	-2,0%
Dépenses réelles	1 969,3	2 171,1	1 978,9	-8,9%	0,5%
dont charges financières (66)	75,3	72,2	70,7	-2,1%	-6,1%
Epargne brute	374,5	237,3	317,2	33,7%	-15,3%
<i>Taux d'épargne brute</i>	16,0%	9,9%	13,8%		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Remboursement capital dette	155,4	161,6	161,6	0,0%	3,9%
Remboursement avance FCTVA		12,4	12,4		
Epargne nette	219,1	75,7	155,7	105,7%	-28,9%
<i>Taux d'épargne nette</i>	9,3%	3,1%	6,8%		
Recettes réelles hors dette	305,0	336,8	263,3	-21,8%	-13,7%
Dépenses réelles hors dette et rembst FCTVA	908,3	892,5	745,8	-16,4%	-17,9%
Emprunt nouveau	390,0	428,1	287,0	-33,0%	-26,4%
Encours de la dette au 31/12	2 886,8	3 153,3	3 012,2	-4,5%	4,3%
<i>Taux d'endettement</i>	123,2%	130,9%	131,2%		
Capacité de désendettement	7,7	13,3	9,5		
Excédent de fonctionnement avant financement des Restes à Réaliser	64,2		12,0		-81,3%

B. Présentation du compte administratif 2016

1. La section de fonctionnement : nouvelle détérioration de l'épargne brute.

i. *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement atteignent 2 296,20 M€ et présentent une diminution de 47,6 M€, soit -2 % par rapport à 2015.



La baisse des recettes de fonctionnement est induite par :

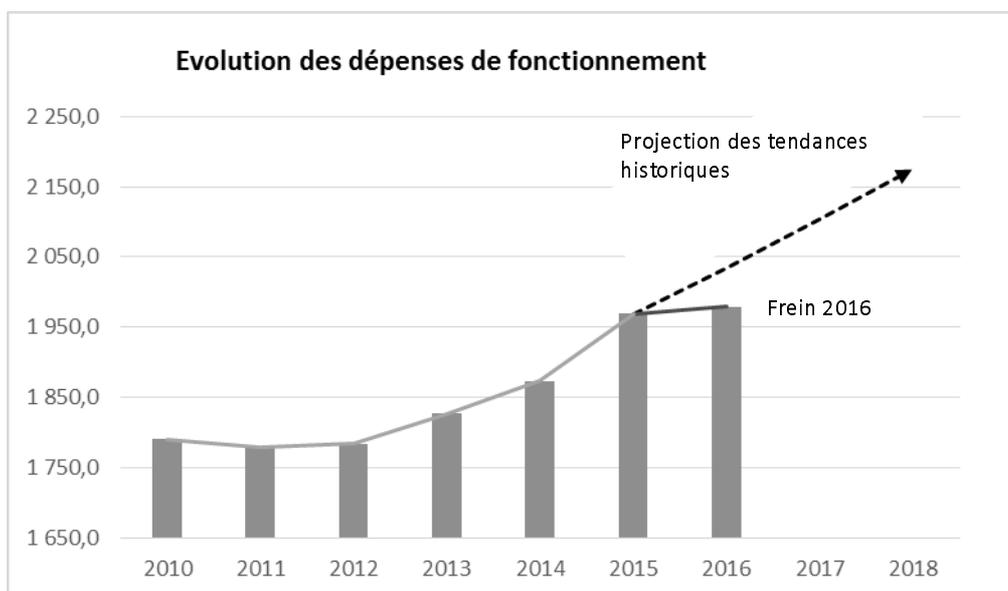
- La baisse continue des dotations de l'Etat (-49,8 M€) provoquée principalement par la baisse de la DGF : En 2016, le montant de la DGF a été minoré de 47,78 M€ pour la Région HDF. Les dotations n'atteignent cette année que 25 % des ressources régionales de fonctionnement contre 26,6% en 2015.
- La baisse sur les recettes issues de la fiscalité (-9 M€) : progression de la CVAE et des frais de gestion (+7M€), -21,1 M€ sur la perception des différentes fractions de TICPE dont la région bénéficie et +5,1M€ sur la taxe sur les cartes grises. La hausse sur la perception de la taxe sur les cartes grises est induite par une recrudescence sur le nombre d'immatriculation réalisé en 2016 sur le territoire des hauts de France (+4,1%).
- La baisse des recettes issues des fonds européens de 26,6% (soit -9M€). L'exécution des recettes de fonctionnement a concerné exclusivement le titrage des dernières demandes de remboursements intermédiaires réalisées sur les Subventions Globales (SG) FEDER et FSE de la période 2007-2013. Les premiers appels de fonds réalisés fin décembre 2016 sur les programmes 2014-2020 seront quant à eux titrés sur l'exercice 2017.
- Malgré, la hausse sur les autres recettes (+20,2M€) : les dispositifs de péréquation de la CVAE évoluent de +5,6 M€ et les autres recettes sectorielles augmentent de +14,6 M€.

ii. *Les dépenses de fonctionnement*

L'année 2016 se caractérise par une stabilité des dépenses réalisées en fonctionnement. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 978,9M€ en 2016 contre 1 969,3M€ en 2015, soit une augmentation contenue de 0,5%.

La Région a stabilisé les dépenses de fonctionnement pour faire face à la diminution de ses recettes et s'est, en tout état de cause, écartée du tendancier d'augmentation significative constatée ces dernières années (+ 2,5% en 2013 et 2,4 % en 2014 et 5,1 % en 2015).

Cette situation est conforme à la stratégie financière de retour à l'équilibre prévue par l'exécutif et matérialisée par la réalisation d'un plan d'économies sur cinq ans.



La stabilité des dépenses de fonctionnement est le résultat de mouvements opposés dont les principaux sont :

- une hausse significative constatée dans le domaine des Transports (fonction 8), + 66,8 M€, liée principalement à la convention d'exploitation TER avec le paiement en 2016 d'un rattrapage 2015 (+48 M€) ;
- l'augmentation des réalisations en action économique (fonction 9), + 5,5 M€, essentiellement due à un mandatement plus important dans secteur de la recherche et de l'innovation ;
- compensée par des diminutions dans d'autres secteurs, principalement en formation professionnelle (sous-exécution du plan 500 000 formations notamment), apprentissage, culture et sports.

b. La section d'investissement : diminution du recours à l'emprunt

i. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement atteignent 263,28M€, en diminution de 41,08M€ (soit -13,7% en 2016).

Il est à noter que les recettes provenant des dotations d'Etat s'élèvent à 145,8M€ soit une hausse de 5,44%. Cette progression est due au titre du FCTVA en raison d'une progression des dépenses d'investissement éligibles.

En revanche, les autres recettes (hors fonds européens) diminuent de 17,3% et s'établissent à 117,5M€ contre 142M€ en 2015. Cette baisse est consécutive à la fin de projets ou la diminution de certains dispositifs

Concernant les fonds européens (subvention globale et autorité de gestion), ces recettes progressent de 16,7% en 2016. L'exécution des recettes d'investissement a été marquée par le titrage des dernières demandes de remboursements intermédiaires réalisées sur les SG FEDER 2007-2013 (31 M€) et par l'enregistrement budgétaire des préfinancements initiaux FEDER, FSE et IEJ accordés à la Région pour 2014-2020 (23,5 M€).

La souscription d'emprunt nouveau est en baisse de 26%. Pour l'exercice 2016, le recours aux emprunts nouveaux s'établit à 287M€ contre 390M€ en 2015. Il également en nette diminution par rapport à l'emprunt prévu lors du BP 2016 et de sa DM (428 M€).

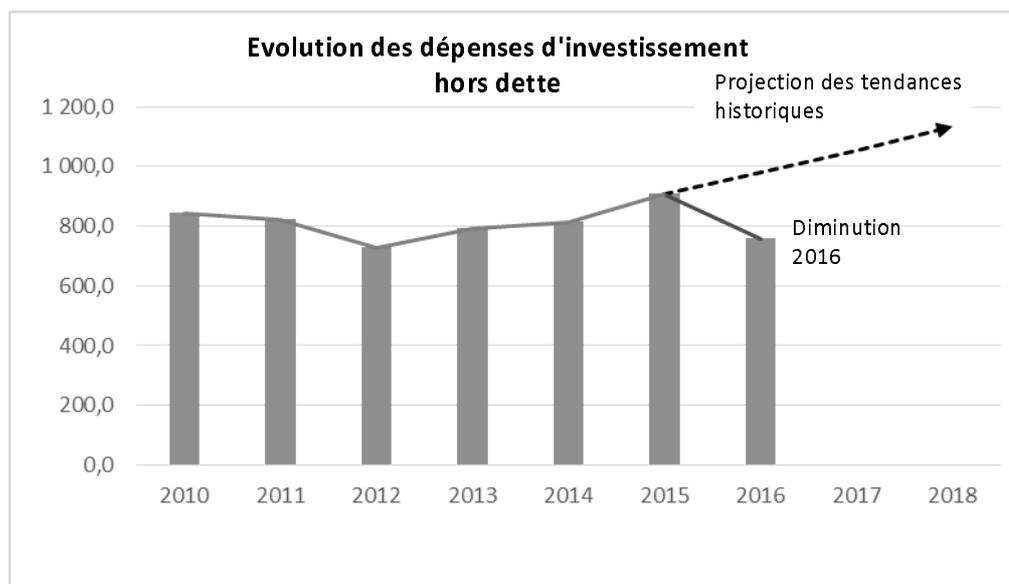
Les caractéristiques des emprunts mobilisés par la Région en 2016 sont les suivantes :

Prêteur	Montant	Date d'encaissement	Durée	Taux d'intérêt
Banque Européenne d'Investissement	98 000 000,00	17/06/2016	29 ans et 3 mois	Eur 3M + 0,353%
Banque Européenne d'Investissement	85 000 000,00	17/06/2016	25 ans	Eur 3M + 0,339%
Saar LB	23 000 000,00	22/06/2016	15 ans	Eur 6M + 0,42%
Crédit Agricole	20 000 000,00	30/12/2016	20 ans	Eur 3M + 0,72%
Emprunt Obligataire	6 000 000,00	24/11/2016	2 ans	Taux fixe à 0,00%
Emprunt Obligataire	15 000 000,00	24/11/2016	21 ans	Taux fixe à 1,76%
Emprunt Obligataire	25 000 000,00	12/12/2016	19 ans et 5 mois	Taux fixe à 2,008%
Emprunt Obligataire	15 000 000,00	12/12/2016	23 ans	Taux fixe à 1,979%
Total	287 000 000,00	-	-	-

ii. Les dépenses d'investissement

En 2016, les dépenses réelles d'investissement, hors dette, atteignent 758,1 M€ et enregistrent une contraction de 16,5 % par rapport à 2015.

Cette diminution conforme à la trajectoire d'investissement définie dans le cadre du plan de redressement budgétaire de la collectivité, est principalement marquée dans les domaines de la culture et du sport, les transports, l'aménagement du territoire, les lycées et l'action économique.



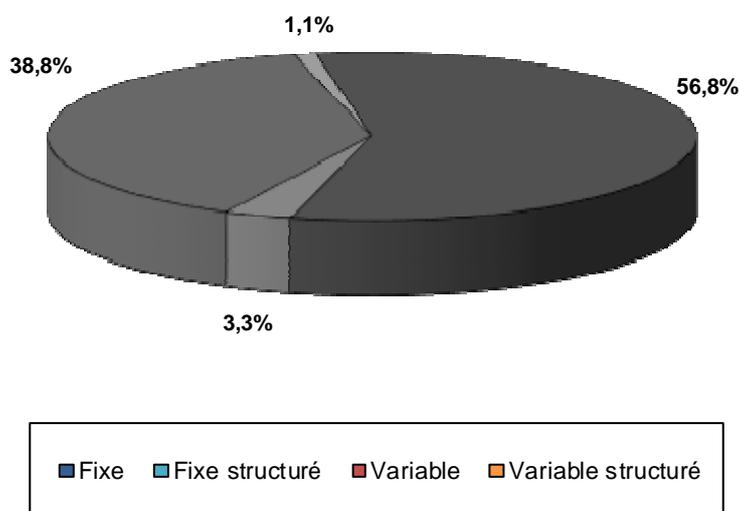
C. La dette régionale

Au 31 décembre 2016, l'encours de dette s'élève à 3 012,2 M€ (hausse nette de 125,4 M€ soit +4,3%).

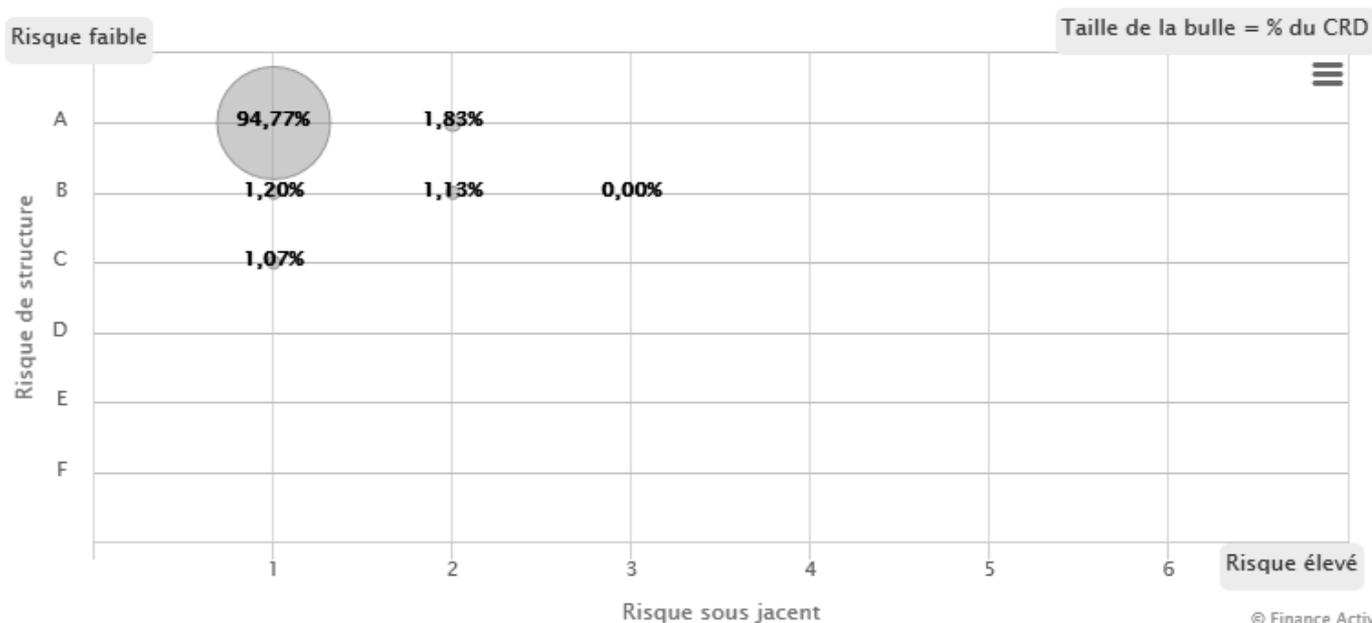
Avec une épargne brute de 317 M€, la capacité de désendettement de la collectivité au 31 décembre 2016 est égale à 9,5 années, la durée de vie résiduelle est de 19,8 années et la durée de vie moyenne de 10,9 années.

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2016 demeure très bas à 2,14%, en baisse par rapport à l'année précédente (- 0,25%) en raison d'un environnement de taux très favorable sur les marchés.

L'encours de dette après swaps est majoritairement fixe: il se compose en effet de 60,1 % de taux fixes et de 39,9 % de taux variables.

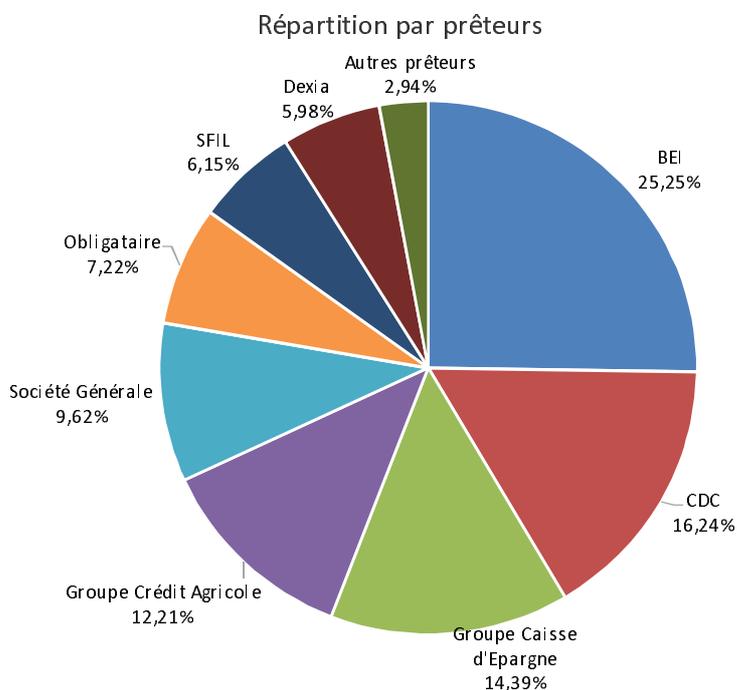


Les emprunts variables et structurés font l'objet d'un suivi plus approfondi. Il est néanmoins important de préciser que les risques associés sont très mesurés comme on peut le constater sur la charte de bonne conduite qui permet de classer les risques des produits selon leurs indices sous-jacents (de 1 à 5) et leurs structures (de A à E).

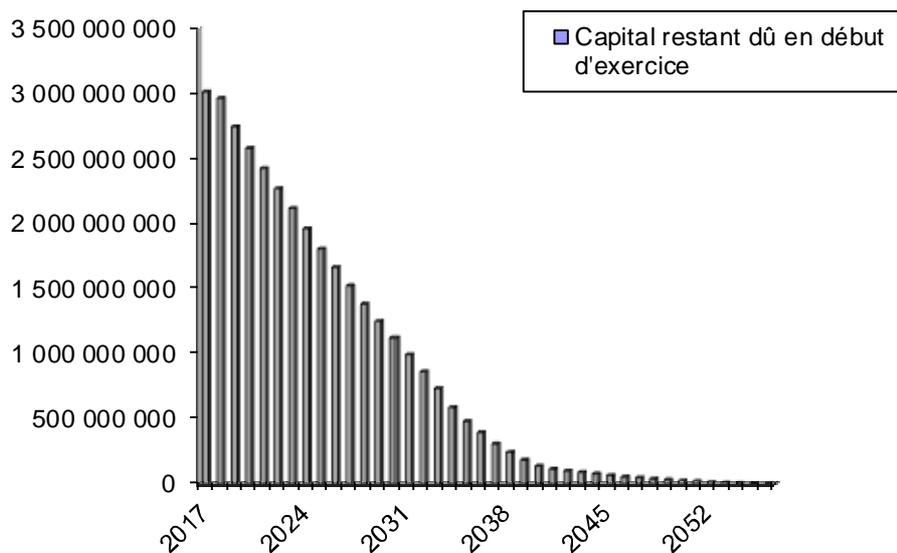


Ainsi, près de 95% de la dette est composé des produits financiers les plus simples.

La répartition de l'encours de dette régional par prêteurs est plutôt diversifiée, comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous :



Le profil d'extinction de la dette offre un aperçu de l'évolution de l'encours de dette en fonction du rythme de remboursement des emprunts qui la composent, jusqu'à extinction totale de cette dette. Le graphique, ci-dessous, illustre le capital restant dû au 1er janvier de chaque année. On constate que celui-ci s'amortit de manière assez régulière jusqu'en 2056.



D. La gestion pluriannuelle en Autorisation de Programmes (AP) et d'Engagements (AE)

i. Le stock de mesures antérieurement décidées en investissement

Au 31/12/2016, le montant des affectations d'AP restant à mandater s'élèvent à 2 079 M€.

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et de désaffectations (dont l'apurement des AP) réalisés en 2016 et du montant mandaté en 2016.

Dans ce stock au 31/12/2016, 1 771 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2016, soit 85% du montant restant à mandater.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Administratif 2016 intitulé « Situation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 2,85 années.

ii. Le stock de mesures antérieurement décidées en fonctionnement

Au 31/12/2016, le montant des affectations d'AE restant à mandater s'élèvent à 1 014 M€.

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et désaffectations (dont l'apurement des AE) réalisés en 2016 et du montant mandaté en 2016.

Dans ce stock au 31/12/2016, 522 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2016, soit 51% du montant restant à mandater.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Administratif 2016 intitulé « Situation des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 0,7 années.